

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 122 (1996)
Heft: 6

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- de rénovation qui ont déjà été réalisés ou sont en cours d'exécution. Le jury se réserve en outre le droit d'inviter lui-même des maîtres d'ouvrages et des concepteurs dont les projets sont connus à soumettre un dossier.
3. Les objets proposés seront évalués selon des critères découlant des objectifs définis ci-dessus, soit du point de vue de leur valeur écologique, de leur bilan énergétique et de la mise en oeuvre des matériaux qui les composent. La volonté de respecter l'environnement doit apparaître comme une priorité ayant dicté les modes d'exécution et d'exploitation de l'ouvrage. Les solutions retenues doivent s'harmoniser avec la conception architecturale de l'objet et s'appliquer à sa durée de vie globale. Enfin, la gestion des coûts doit être assurée et la qualité de l'exploitation garantie.
4. L'attribution de la distinction donnera lieu à une appréciation publique des réalisations primées, qui feront l'objet d'une plaquette. Il est en outre prévu de donner une large publicité au Prix SIA et à ses lauréats. Une somme de 30 000 francs est à la disposition du jury pour l'attribution de deux à quatre prix sans distinctions de rang.
5. Le jugement se déroulera en deux étapes:
- 5.1 Pour la première étape, les candidats désireux de soumettre un projet devront présenter les documents suivants:
- un bref descriptif du concept à la base du projet, avec des précisions concernant la consommation énergétique, les aspects écologiques traités et, éventuellement, les expériences résultant de l'exploitation de l'ouvrage et de ses installations techniques;
 - les plans et illustrations nécessaires à la présentation de l'objet (plans n'excédant pas le format A3, pliés au format A4), le dossier complet ne devant pas dépasser un volume de huit pages A4;
- un résumé succinct du financement et des frais d'exploitation relatifs à l'objet présenté.
- 5.2 Pour la seconde étape du jugement, les candidats dont les travaux auront été retenus pourront se voir réclamer des documents complémentaires qui sont en règle générale à disposition ou peuvent être produits à peu de frais.
6. Le jury se réserve le droit de visiter les ouvrages en compétition et de se procurer, le cas échéant, un complément de documentation.
7. Les dossiers seront rendus à leurs propriétaires après la remise du Prix.
8. Les décisions du jury sont définitives et inattaquables. Le recours est exclu.

Composition du jury

- Hans-Peter Jost, arch. SIA, Berne (président)
- Hanspeter Eicher, ing. SIA, Liestal
- Niklaus Kobler, prof., arch. SIA, Karlsruhe/Lausanne
- Hans-Jürg Leibundgut, ing. SIA, Zurich
- Rolf Lüthi, arch. SIA, Regensberg
- Charlotte Rey, arch. SIA, Oberdorf, Commission SIA du cycle des matériaux
- Hans-Ulrich Scherrer, ing. SIA, Uerikon, Commission SIA pour les problèmes d'énergie
- Jutta Schwarz, lic. ès sc. écon., Zurich
- Roland Stulz, arch. SIA, Zurich, président de la Commission SIA pour les problèmes d'énergie
- Doris Wälchli, arch. SIA, Lausanne

Secrétariat

- Klaus Fischli, arch. SIA, secrétariat général SIA, Zurich

Calendrier

- Remise de la documentation pour la première étape du jugement: 30 avril 1996
- Jugement final et remise de la distinction: fin 1996

Note de lecture

La pathologie des étanchéités

Bien que les données techniques dont nous disposons demeurent très lacunaires, il est établi que la technologie des toitures plates remonte à la plus haute Antiquité.

Sous nos climats, les premières toitures plates ne datent que d'un siècle environ. Or, l'évolution constante des techniques et des règles de l'art appliquées à ce type de construction a souvent été à l'origine de « défauts », que l'ouvrage de R. Dournow présente de façon très explicite. Il évoque notamment l'importance de respecter la pente, de prévoir des écoulements suffisants et de bien choisir le système et les matériaux

mis en oeuvre. En optant pour le système optimal, réalisé avec des matériaux de qualité, on écarte en effet le problème des eaux pluviales qui ne peuvent s'écouler et des quantités d'eau qui s'infiltrent sous les seuils et les remontées. Il est également important de savoir que la « toiture verte » – extensive ou intensive – constitue l'une des solutions les plus écologiques qui soit. Enfin, le problème de la carbonatation des surfaces de béton, qui n'est pas lié aux toitures, est aussi commenté.

Signalons encore l'abondante illustration photographique qui fait de ce document aisément accessible un ouvrage de référence.

ROLAND DOURNOW: « La pathologie des étanchéités », GER (Gouement des étançieurs romands) / Surtex Editeurs, 1995